

GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU VANUATU

**Autorité de Régulation des Services
Publics**

Ministère des Finances
et de la Gestion Economique

PMB 9093, Port Vila, Vanuatu - +678 23335 - www.ura.gov.vu - twitter: @URAvanuatu



GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU

**Utilities Regulatory
Authority**

Ministry of Finance
and Economic Management

Communiqué :le 17 avril 2013

L'URA lance une consultation sur les exigences d'information réglementaires dans le secteur de l'électricité

Une consultation est ouverte à toute personne souhaitant soumettre des commentaires jusqu'au 17 mai 2013 sur le projet de décision que l'Autorité de régulation des services publics (URA) a publié concernant les exigences relatives aux obligations contractuelles et juridiques appliquées aux services publics fournissant de l'électricité au Vanuatu.

L'objectif de l'Autorité est d'uniformiser les informations réglementaires fournies par tous les services publics dans une approche consultative. Le projet de décision est axé sur les informations financières, comptables et techniques que les compagnies d'électricité doivent produire conformément à leurs obligations selon les accords de concession et la législation en vigueur.

Lors de l'examen, l'Autorité a fondé son approche et ses directives sur les rapports et le matériel de référence existants. La cohérence, la précision, la transparence et la traçabilité, ainsi qu'une méthodologie pour capturer, formater et présenter les données techniques et financières sont essentiels pour être en mesure d'évaluer la performance des services publics dans le secteur de l'électricité.

Les parties intéressées peuvent commenter sur le nouveau projet de décision ou mentionner ce qui devrait être couvert dans la décision finale en contactant Olivier Fernandez par courriel à ofernandez@ura.gov.vu ou par courrier à: Projet de décision sur les exigences d'informations réglementaires, l'Autorité de régulation des services publics, PMB 9093, Port-Vila, Vanuatu.

Ils peuvent également visiter le bureau de l'URA dans le bâtiment de la CNPV (VNPF) et partager leurs opinions en personne.

Au cours de la période de consultation, l'Autorité organisera également des réunions individuelles avec les services publics pour répondre à toutes leurs questions et réviser la décision à la lumière de leur évaluation.

Une décision finale devrait être publiée à la fin du mois de septembre, et l'Autorité rendra public tous les commentaires soumis lors de la consultation sur son site Internet.

Des exemplaires du Projet de décision sur les exigences d'informations réglementaires sont à la disposition du grand public au bureau de l'Autorité et sur la page d'accueil de son site www.ura.gov.vu.

###

À propos de l'Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

L'Autorité a été créée en vertu de la *Loi N°11 de 2007 relative à l'Autorité de Régulation des Services Publics*. Elle est indépendante du Gouvernement et son objectif principal est d'assurer que les services en eau et

électricité soient sûrs, fiables et abordables ; ainsi que de protéger les intérêts à long terme des consommateurs du Vanuatu. Dans le secteur de l'électricité, l'Autorité surveille les concessions exploitées par UNELCO sur les îles d'Efate, Mallicolo et Tanna, et par Vanuatu Utilities and Infrastructure Ltd (VUI) à Luganville, sur l'île d'Espiritu Santo. En outre, l'Autorité gère les plaintes des consommateurs et conseille le Gouvernement sur les questions liées à l'eau et l'électricité. Elle renégocie également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de législations pertinentes.

Coordonnées

Autorité de Régulation des Services Publics du Vanuatu

Téléphone : (678) 23335

Adresse postale : BP 9093 Port Vila VANUATU

Adresse : bâtiment de la Caisse nationale de prévoyance de Vanuatu, rez-de-chaussée

Site Internet : www.URA.gov.vu